

REGISTRE D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Cocher la case correspondante

- Installations classées pour la protection de l'environnement
- Schéma régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Égalité des Territoires (S.R.A.D.D.E.T)
- Schémas de cohérence territoriale (S.C.O.T.)
- Plan local d'urbanisme (P.L.U.)
- Plan d'occupation des sols (P.O.S.)
- Carte communale
- Classement de voirie
- Divers

relatif à : Modification no 2 de décret commun du
Plan Local d'Urbanisme (PLU) de MONTVALEZAN

REGISTRE D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Objet de l'enquête : Modification de droit commun, n°2, du PLU de la
Commune de MONTVALEZAN (73700).

Arrêté d'ouverture de l'enquête :

arrêté n° 2022-175 en date du 19/05/2022 de

M. le Maire de : MONTVALEZAN

M. le Préfet de :

~~Président de la commission d'enquête~~ – Commissaire enquêteur :

M. Gérard HOVELAQUE qualité Commissaire enquêteur

Membres titulaires : M _____ qualité _____
M _____ qualité _____
M _____ qualité _____

Membres suppléants : M _____ qualité _____
M _____ qualité _____
M _____ qualité _____

Durée de l'enquête : date(s) d'ouverture : du lundi 13 juin 2022 au vendredi 15 juillet 2022

les _____ de _____ à _____ et de _____ à _____

les _____ de _____ à _____ et de _____ à _____

les _____ de _____ à _____ et de _____ à _____

Siège de l'enquête : Mairie de MONTVALEZAN, chef-lieu, 1 place de la Mairie

Autres lieux de consultation du dossier :

Registre d'enquête :

comportant 32 feuillets non mobiles, cotés et paraphés par le commissaire enquêteur, destiné à recevoir les observations du public ; ces dernières peuvent aussi être adressées par écrit au nom du commissaire enquêteur à :

Mairie de MONTVALEZAN, 1 place de la Mairie, chef-lieu, 73700 MONTVALEZAN

Rapport et conclusions du commissaire enquêteur :

seront tenus à la disposition du public dès leur réception à : Mairie de MONTVALEZAN

aux heures et jours habituels d'ouverture des bureaux et dans chacune des mairies où s'est déroulée l'enquête et à la préfecture de chaque département concerné.

Réception du public par le commissaire enquêteur :

les lundi 13 juin 2022 de 9h à 12h et de _____ à _____

les mercredi 22 juin 2022 de 17h à 20h et de _____ à _____

les jeudi 7 juillet 2022 de 14h à 16h30 et de _____ à _____

les vendredi 15 juillet 2022 de 9h à 12h et de _____ à _____

les _____ de _____ à _____ et de _____ à _____

les _____ de _____ à _____ et de _____ à _____

une réunion publique a été n'a pas été organisée par le Commissaire enquêteur.

U.C.E.
[Signature]

PREMIÈRE JOURNÉE

Les _____ de _____ heures à _____ heures

Observations de M⁽¹⁾

13 Juin 2022. Première permanence du Commissaire Enquêteur

1. M^{me} VOLK Josiane

Se préoccupe de la densification au Gallet. Va écrire
Courrier n°2184 reçu le 28/06/2022

2. M. RIEGER Michel

au sujet de la zone humide zone Bertrand Coffat. cf doc joint

3. Mme et M. Florens et Franck SAMSON - reçu par courrier le 13/06/2022
au sujet de la zone "Bertrand Coffat".

18 Juin 2022. Deuxième permanence de 17^h à 20^h.

• M^{me} SAVIGNAT Olga

Curieuse de la modification possible du PLU pour Bertrand Coffat. étonnée de la remise en question de cette zone au moment où tout démarrait pour arriver enfin à la réalisation du projet - ~~reste~~ a' étudier mieux les propositions de la commune -

22-06-22 M^{me} MEGRAT Sophie

Inquiète d'un PC délivré sur une parcelle ⁽¹⁴⁹³⁾ avec une source non répertoriée mais qui alimente une zone humide sur la même parcelle puis sur celles en aval ROSSET et TURIN. Pourquoi cette source n'apparaît plus sur le PLU ?

• M^{me} LACHENY

- CONTRE DENSIFICATION EN GÉNÉRALE SUR TOUTE LA STATION. =>
- PROBLÈME de Stationnement, Pas assez de Parking, CIRCULATION.
- PROBLÈME de Génie civil.
- DESTRUCTION de Cheminement Piétons et donc croisement avec voitures

Question: Pour le Gollet Investisseurs Promoteurs étrangers non
qui pour les locaux ??? "pauvre"
Locaux: problématique d'habitat.
Trop de concentration

Jac

4 • 99 ARPIN - Vent écrite au sujet de Bertrand Coffat
7 juillet 2022. Troisième Permanence du CB de 14' à 16'30

• Aline GAUDE le 7/07/22

→ questions sur Bertrand Coffat

→ questions sur zone UA le vieux Village

→ questions sur règlement LHM.

Mairie

• 7^e FRESNOIS diverses remarques verbales.
Va écrire.

• Reçoit le 28/07/2022 de l'observation écrite par Mme VOLCK Josiane

5. M. RAFFY Fabien Syndic le Rochefleur. receve courriel
le 11/07/2022